



PRoximmOB-AGENCE DE JUVISY

BAREME HONORAIRES (TVA 20% INCLUSE)

IMMEUBLE A USAGE D'HABITATION OU PROFESSIONNEL

Montant de la transaction	Rémunération appliquée sur le montant de la transaction TTC
Inférieur à 50 000 Euros	6 000,00 €
De 50 001 à 75 000 Euros	7 000,00 €
De 75 001 à 100 000 Euros	8 000,00 €
De 100 001 à 150 000 Euros	10 000,00 €
De 150 001 à 170 000 Euros	6,5%
De 170 001 à 200 000 Euros	6,0%
De 200 001 à 250 000 Euros	5,5%
De 250 001 et plus	5,0%

Et sauf convention expresse différente entre les parties (indiquée au mandat)

TERRAINS QUELQUES SOIT LEUR DESTINATION

Si la TVA est payée par le vendeur sur le prix de vente TTC 9,65 % TTC
Si la TVA est payée par l'acquéreur sur le prix de vente HT 10,50 % TTC

FOND DE COMMERCE - DROIT AU BAIL

Sur le prix de vente honoraires compris 12,06 % TTC

AGENCE DE JUVISY – PROXIMMOB

BAREME D'HONORAIRES AU 15/09/2014

LOCATIONS

IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION NUS OU MEUBLES

Honoraires de visite constitution de dossier et rédaction de bail

Le décret n° 2014-890 du 1er août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires et aux modalités de transmission de certaines informations par les professionnels de l'immobilier est paru au Journal officiel du 6 août 2014.

Ce décret ne fixe que le montant d'honoraires maximum pouvant être imputé au locataire pour les baux, nus ou meublés, soumis aux dispositions de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989.

Zone très tendue : **12 € TTC** par m² de surface habitable

Zone tendue : **10 € TTC** par m² de surface habitable.

Zone non tendue : **8 € TTC** par m² de surface habitable.

Etat des lieux

Concernant les prestations de réalisation de l'état des lieux, le plafond est fixé à **3 € TTC** par m² de surface habitable quelle que soit la zone concernée.

Entremise à charge propriétaire

Studio :	260 €
2 Pièces principales :	270 €
3 Pièces principales :	300 €
4 Pièces principales :	320 €
5 Pièces principales :	340 €
6 Pièces principales :	360 €

BAIL DE DROIT COMMUN

Honoraires de visite constitution de dossier et rédaction de bail

15,00 % sur 2.287€

14,00 % sur loyer entre 2.287€ et 3.049€

13,00% sur loyer entre 3.049€ et 3.81 €

11,50% sur loyer > 3811 €

Etat des lieux

Studio :	260 €	soit : 2 *130 € TTC
2 Pièces principales :	270 €	soit : 2 * 137 € TTC
3 Pièces principales :	300 €	soit : 2* 145 € TTC
4 Pièces principales :	320 €	soit : 2* 153 € TTC
5 Pièces principales :	340 €	soit : 2 *164 € TTC
6 Pièces principales :	360 €	soit : 2 * 179 € TTC
Pour les pavillons comprenant sous-sol, garage, jardin...., ajouter 61 € TTC		

La TVA appliquée est au taux actuellement en vigueur de 20 %.